

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE LOIRON-RUILLÉ
(MAYENNE)**

SEANCE DU 03 MAI 2018

- Date d'affichage : 26/04/2018
Date de la convocation : 26/04/2018
Nombre de conseillers :
- En exercice : 24
- Présents : 15
- Votants : 15 + 2 pouvoirs

L'an deux mil dix-huit, le trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Loiron-Ruillé sous la présidence de M. JALLU Gérard, 1^{er} adjoint.

Etaient présents : ~~M. BOURGEOIS Bernard~~, M. JALLU Gérard, M. GRIVEAU Christian, M. GUEROT Louis, Mme BLOT Sylvie, M. MAUDET André, Mme CHEVREUIL Huguette, Mme GROSEIL Isabelle, M. HERIVEAU Gérard, M. CHAPLET Jean-Luc, M. PLANCHENAULT Michel, M. CORDELET Daniel, ~~M. GILLOT Fabien~~, ~~Mme MARAQUIN Sandrine~~, Mme DENOUAL Christelle, ~~Mme DOMAS Karine~~, Mme LARDEUX Bérengère, ~~M. BLANCHARD Éric~~, M. COUGOULIC Fabien, M. BRUNEAU Dany, Mme BLIN Aurélie, ~~M. ROUSSEAU Olivier~~, M. LABBÉ Michel, ~~M. CORRAIE Christian~~.

Etaient absents excusés :


M. BOURGEOIS Bernard donne pouvoir à M. JALLU Gérard
M. CORRAIE Christian donne pouvoir à M. PLANCHENAULT Michel
M. GILLOT Fabien, Mme MARAQUIN Sandrine, Mme DOMAS Karine M. BLANCHARD Eric, M. COUGOULIC Fabien, M. BRUNEAU Dany, M. ROUSSEAU Olivier.

Mme DENOUAL Christelle est nommée secrétaire de séance.

2018/46 TARIFS DES SERVICES ENFANCE/JEUNESSE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Considérant l'avis formulé par la commission enfance/jeunesse,
M. MAUDET présente la proposition d'actualisation des tarifs pour l'année scolaire 2018-2019

RESTAURANTS SCOLAIRES	Tarifs 2017-2018	Tarifs 2018-2019
Enfants (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	3.35 €	3.35 €
Inscription hors délais	5.02 €	5.02 €
Enfants hors commune	5.38 €	5.38 €
Adultes	6.20 €	6.20 €

Envoyé en préfecture le 04/05/2018
Reçu en préfecture le 04/05/2018
Affiché le 
ID : 053-200055705-20180503-D2018_46-DE

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article 1^{er} : VALIDE les tarifs présentés.

Article 2 : PRÉCISE que ces tarifs s'appliquent sur tous les services concernés sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Loiron-Ruillé.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Gérard JALLU – 1^{er} adjoint